

**Membres présents :**

- **Education nationale :** Mme Boucher (directrice, enseignante CP-CE1-CM2), M. Visse-Ledoux (enseignant CE2-CM1), Mme Sendjakedine (enseignante à mi-temps MS-GS), Mme Payet (enseignante à mi-temps MS-GS), Mme Benzina (psychologue de l'éducation nationale).
- **Municipalité :** M. Torchet (adjoint au maire), M. Tendero (conseiller municipal), M. Pratico (conseiller municipal).
- **Parents élus :**
  - Titulaires : Mme Pratico, Mme Khebchi, M. Baudin
  - Suppléante : Mme Patry

**Membres absents excusés :**

- Mme Graziuzo, Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Mantes la Jolie 2
- M. Meistermann, enseignant spécialisé à dominante aide relationnelle
- M. Ancelot, maire

Le conseil d'école débute à 18h07. Le secrétaire de séance est M. Visse-Ledoux.

**1. Fonctionnement du conseil d'école.**

Le fonctionnement du conseil et les missions des membres du conseil d'école sont rappelés à tous. Le document est à retrouver sur Eduscol pour toute personne qui souhaiterait le consulter.

**2. Elections des représentants des parents d'élèves.**

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022. Comme cela avait été décidé lors du conseil du mois de juin, le vote a eu lieu exclusivement par correspondance. Une seule liste se portait candidate cette année. Les statistiques sont présentées ainsi :

Nombre de sièges à pourvoir	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Votes blancs / nuls	Nombre de suffrages exprimés	Taux de participation
3	92	69	8	61	75%

**3. Règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école est relu et certains points (notamment sur les horaires et le respect des personnes) sont modifiés. L'annexe « Charte de la laïcité » est présentée et explicitée.

Le règlement est voté à l'unanimité.

**4. Coopérative scolaire.**

Le solde du compte au 31 août 2022 était de 329,46 euros. Le bilan des mouvements de la première période est détaillé ainsi :

Recettes	Dépenses
- don ASLAB : 300 euros - participations volontaires des familles : 400 euros	- affiliation OCCE : 133,96 euros - assurance OCCE : 17 euros - goûter journée ELA : 50 euros - ateliers Halloween : 13 euros

Pour rappel, l'argent de la coopérative scolaire permet de financer des projets de classe ou d'école, tels que les sorties, les projets artistiques, culturels ou le renouvellement des fonds de bibliothèques.

## 5. Volet pédagogique.

Répartitions pour l'année :

Mme Payet Mme Sendjakedine	Mme Boucher (décharge : M. Leau)	M. Visse-Ledoux	5 enseignants (2 mi-temps + 1 complément inclus)
MS(12)-GS(8)	CP(8)-CE1(9)-CM2(5)	CE2(13)-CM1(9)	3 classes
20	22	22	64 élèves

### RASED :

Mme Benzina reprend le poste de psychologue de l'éducation nationale. M. Meistermann, enseignant spécialisé à dominante aide relationnelle, est à mi-temps sur le poste. Le RASED couvre 11 écoles. Il n'y a pas d'enseignant spécialisé à dominante pédagogique actuellement : le poste existe mais il n'est pas pourvu. Mme Benzina fait un accompagnement ponctuel, accueille les demandes d'aide des parents et des enseignants.

### Suivi des élèves :

Les progrès et besoins des élèves font l'objet d'une attention particulière à l'école. Des concertations ont lieu régulièrement afin de proposer aux élèves les aides qui leur sont le mieux adaptées.

Les APC ont lieu cette année les lundis et jeudis soirs, de 16h30 à 17h15. Ces séances étant facultatives, il est impératif que les représentants légaux signent les autorisations remises par les enseignants. Par ailleurs, la signature de cette fiche engage l'élève et sa famille quant à la présence et à l'assiduité.

Pour assurer au mieux le suivi et la mise en place des aides, les enseignants s'appuient sur le travail mené en classe et sur les évaluations.

Voici le bilan des évaluations nationales CP-CE1, ainsi que les évaluations de lecture des CE2. Toutes ont été passées en septembre.

Les familles des CP-CE1 ont été reçues afin d'explicitier les résultats aux familles.

CP	CE1	CE2
<b>Evaluations nationales en français et mathématiques.</b>	<b>Evaluations nationales en français et mathématiques</b>	<b>Evaluations de circonscription (suivi de cohorte) en lecture</b>
<b>Points forts :</b> - connaître les sons produits par les lettres - compréhension orale - connaissance des nombres entiers jusqu'à 10	<b>Points forts :</b> - lire seul et comprendre des phrases et textes - écrire des mots sans erreur - géométrie - calcul mental	<b>Points forts :</b> - fluence / lire à haute voix - déchiffrer avec aisance des mots inconnus - comprendre des textes narratifs
<b>Axes de progrès :</b> - manipuler les syllabes - reconnaître les lettres dans différentes graphies - résolution de problèmes - comparer des nombres	<b>Axes de progrès :</b> - compréhension orale - résolution de problèmes - calculer en ligne	<b>Axes de progrès :</b> - lire seul et comprendre une consigne - comprendre des textes documentaires

De novembre à janvier, les élèves de GS passeront des évaluations dans le cadre du protocole « Pour une entrée sécurisée au CP ». Les CP auront en janvier des évaluations nationales de mi-parcours en français et mathématiques. Les élèves de CM1-CM2 passeront les évaluations de lecture au mois de janvier.

Les livrets scolaires seront remis régulièrement aux familles au cours de l'année et feront l'objet d'entretiens.

### Projet d'école :

Il a été réalisé l'an dernier en appui sur le projet académique 2021-2024, ainsi que sur le projet de circonscription. L'équipe avait retenu la problématique suivante : « comment instaurer un climat propice aux apprentissages en intégrant des pratiques innovantes ? ». Les actions de l'an passé vont être évaluées et réajustées au cours de la période suivante.

### Projets pédagogiques :

Cette année, le thème commun aux trois classes est les quatre éléments : les projets en lien avec ce thème impliquent différentes disciplines : arts, littérature, sciences...

Dans le cadre des parcours des élèves, différentes actions seront également menées auprès des élèves des trois cycles.

<b>Parcours culturel</b>	<b>Parcours santé</b>	<b>Parcours citoyen</b>
- chorale du cycle 1 au cycle 3 - la grande lessive - semaine des langues vivantes - semaine des mathématiques	- co-intervention pour les CM (avec l'infirmière scolaire) sur le thème de la puberté	- action solidaire : ELA - journée non au harcèlement - journée de la laïcité - semaine de la citoyenneté

### **6. Sécurité.**

Trois exercices d'évacuation sont prévus dans l'année. Le premier a eu lieu le lundi 12 septembre 2022 à 9h30. L'école a entièrement été évacuée en 1'19, ce qui est un bon résultat pour un premier exercice. Toutes les consignes d'évacuation ont été respectées et mises en œuvre.

Le PPMS a été mis à jour au regard du renouvellement de l'équipe cette année. Plusieurs exercices auront lieu dans l'année, dont un concernant la thématique « attentat-intrusion ». Pour ce dernier, les familles seront averties en amont et l'exercice sera expliqué aux élèves.

### **7. Santé et bien-être des élèves à l'école.**

Mme Chonkel, infirmière de la PMI, et Mme Gabot, infirmière scolaire, sont intervenues la semaine du 3 octobre 2022 auprès des élèves de MS et de CP dans le cadre des visites des 4 et 6 ans. Les élèves ont été vus individuellement et des retours ont été faits aux familles. Elles reviendront en cours d'année pour voir certains élèves.

### Programme PHARE et équipe pour le bien-être des élèves :

Il s'agit d'un plan de prévention du harcèlement qui regroupe plusieurs actions à mettre en œuvre au sein de l'école. Le programme permet d'agir sur le climat scolaire et le bien-être des élèves. Il implique l'ensemble de la communauté éducative. A partir du cycle 2, les élèves recevront chaque année une formation de 10 heures sur le thème du harcèlement et ils participeront à la journée « Non au harcèlement » qui aura lieu cette année le jeudi 10 novembre. Les familles seront averties des différents modules et projets menés en classe.

Afin d'accompagner les équipes dans la mise en place du protocole et dans la gestion de situations relevant du harcèlement ou d'intimidation scolaire, la circonscription a mis en place l'équipe pour le bien-être des élèves. Celle-ci peut être saisie pour faire cesser le processus d'intimidation / de harcèlement. Cette équipe est composée d'enseignants spécialisés à dominante aide relationnelle, d'une psychologue de l'éducation nationale, d'une directrice d'école, d'une conseillère pédagogique et d'une coordinatrice REP+. L'ensemble de ces personnes a été formé sur des méthodes (comme la méthode PIKAS par exemple). Cette équipe est intégrée au programme PHARE.

### **8. Mairie.**

L'école accueille depuis la fin du mois de septembre une nouvelle ATSEM, Mme Cailleret, qui s'occupe également de la cantine et de la garderie du soir. Le matin, l'accueil périscolaire est géré par une personne, Mme Prados. Cette dernière anime aussi la garderie du soir avec Mme Cailleret et Jocelyne.

La liaison entre l'école et le périscolaire s'est fortement accentuée depuis ce début d'année, ce qui permet entre autre d'adopter les mêmes lignes de conduite vis-à-vis des élèves. Cela facilite également la mise en place de projets communs.

## 9. Questions / Suggestions.

Des familles souhaitent que l'aide aux devoirs soit remise en place. M. Visse-Ledoux se propose pour un ou deux soirs par semaine, sous réserve de l'accord de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale. Des parents sont également bénévoles pour mettre en place ce temps.

La question sera traitée lors du prochain conseil municipal et une réponse sera apportée à la communauté éducative dès que possible.

Pour les remarques concernant la publication des devoirs d'une semaine sur l'autre sur l'ENT, il est rappelé que cela est déjà fait dans les deux classes d'élémentaire, mais seulement dans les matières culturelles. Les devoirs en français et mathématiques sont donnés au jour le jour.

Les RPE font remonter les inquiétudes d'un bon nombre de familles quant à l'organisation de la classe de maternelle. Les interrogations portent notamment sur les modes de fonctionnement très différents d'une semaine à l'autre. Les enfants semblent avoir des difficultés à s'adapter au changement d'enseignantes et à leurs méthodes.

Il est souligné qu'effectivement, une harmonisation et la mise en place de repères communs est indispensable pour la sécurité affective des élèves. Cependant, la question visant une classe et deux enseignantes en particulier, Mme Boucher invite les familles à prendre directement rendez-vous, soit avec elle soit avec Mmes Payet et Sendjakedine pour évoquer le sujet.

Certaines familles s'interrogent sur la collation lors de la récréation du matin, des enfants expliquant entre autre qu'ils n'auraient pas le droit de goûter.

Mme Boucher rappelle les recommandations. Le sujet a été abordé dans chaque réunion de rentrée avec les familles. Des recommandations leurs ont été données. Les goûters ne sont pas interdits par le règlement intérieur de l'école.

L'école contribue à la sensibilisation des élèves et de leurs familles : ce thème pourra par exemple faire l'objet d'une réflexion sur l'équilibre alimentaire, ou d'une intervention de l'infirmière scolaire.

Par ailleurs, si certaines recommandations prescrivent de donner aux enfants des aliments avec un indice glycémique le plus bas possible, les enseignants n'ont pas vocation à se substituer au rôle des familles dans leurs choix en matière de nutrition.

Le conseil d'école s'achève à 20h35.

Présidente du conseil  
Mélania BOUCHER, directrice

Secrétaire de séance  
Antoine VISSE-LEDOUX, enseignant